

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Remplacement de membres élus de sections du Comité national de la recherche scientifique

NOR : MENR2526913V

→ Avis

MENESR – DGRI – SPFCO – B2

Les sièges suivants sont à pourvoir pour les sections du Comité national de la recherche scientifique mentionnées ci-dessous :

Section 7. Physique des matériaux : structure et dynamique

1 siège – Collège B1

Section 9. Physique de la matière condensée : propriétés électroniques et quantiques

1 siège – Collège A2

Section 19. Astrophysique

1 siège – Collège B1

Section 23. Organisation, expression, évolution des génomes

2 sièges – Collège A2

1 siège – Collège B1

1 siège – Collège B2

Section 24. Biologie cellulaire, développement, évolution-développement

2 sièges – Collège A2

Section 25. Biologie intégrative des organismes photosynthétiques et des microorganismes associés

1 siège – Collège A2

Section 27. Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie

1 siège – Collège A2

Section 29. Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation

1 siège – Collège A2

1 siège – Collège B1

Section 35. Mondes modernes et contemporains

3 sièges – Collège A2

Section 37. Philosophie, épistémologie, histoire des sciences

1 siège – Collège B2

Les candidatures doivent être établies en un fichier unique incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au secrétariat général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cnrs.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN – 3, rue Michel Ange – 75016 Paris) **avant le 6 novembre 2025 à 18 h 00**.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

— pour les sections https://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/Annexe_Section.pdf